

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 9 Juin 2023

Nombre de Conseillers : 23
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin 2023, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ANNET-SUR-MARNE, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie AUZIAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mai 2023.

Présents : Mme AUZIAS Stéphanie, Maire, M. MARCHANDEAU Christian, Mme BEVIERRE Sandrine, M. LECOMTE Michel, Mme BOITIER Pascale, Mme ARCIN Marie, M. SUINOT Nicolas Adjoint,

M. MILLAN Didier, Mme SOULET Marie-Pascale, M. ESCUDERO Alain, Mme LORENZI Véronique, Mme RATIER Paola, M. GUYON Stéphane, Mme PONCET Emmanuelle, M. SAINT GEORGES CHAUMET Cyril, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme NASSOY Karine représentée par Mme ARCIN Marie, M. VIEIRA Fabrice représenté par M. SUINOT Nicolas, M. FERON Jean-Marie représenté par M. MARCHANDEAU Christian, Mme COUSSEGAL Emilie représentée par Mme AUZIAS Stéphanie.

Absents excusés : M. BLED Jean-Pierre, M. AUDÉ Jean-Luc, Mme VERGONJANNE Valérie, Mme TALLIS Marion.

Secrétaire de séance : M. MARCHANDEAU Christian

Après l'appel nominal et l'ouverture de la Séance, le Conseil Municipal a approuvé à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés le Compte-rendu de la réunion précédente du 12 Avril 2023.

DELIBERATION N° 2023-049 Elections sénatoriales, Désignation des délégués des Conseils Municipaux

Rapporteur : Mme AUZIAS Stéphanie.

Le Maire ayant donné lecture des articles concernés du code électoral, du Décret ministériel n° 2023-257 du 6 avril 2023 fixant la date de la désignation des délégués des Conseils Municipaux et rappelé les textes communiqués à l'ensemble des Conseillers municipaux (Circulaire ministérielle n° NOR-IOMA2308397J du 30 mars 2023, circulaire et arrêté préfectoral n° 2023 DRCL-BDE-009 2023 fixant le nombre de délégués à élire),

Messieurs MARCHANDEAU Christian, MILLAN Didier, SAINT GEORGES CHAUMET Cyril et Mme PONCET Emmanuelle ayant été désignés pour constituer le bureau, Mme Pascale Boitier ayant été élue secrétaire,

VU le Décret ministériel n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la Circulaire du 30 mars 2023 n° NOR-IOMA2308397J portant sur la désignation des délégués des Conseils municipaux et leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'Arrêté n° 2023-DCRL-BDE-009 fixant pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner en vue de constituer le collège électoral sénatorial du département de Seine-et-Marne ;

VU la liste Annet-Sénat déposée en Mairie en date du 9 juin 2023 ;

Il est procédé à l'élection de **7 délégués titulaires** et **4 délégués suppléants** au **scrutin secret proportionnel** :

1 liste (Titulaires et Suppléants) a été déposée et enregistrée en Mairie en date du 9 juin 2023 :

Liste 1, Annet-Sénat, Constituée de Mme AUZIAS Stéphanie, M. MARCHANDEAU Christian, Mme BEVIERRE Sandrine, M. LECOMTE Michel, Mme PONCET Emmanuelle, M. SUINOT Nicolas, Mme ARCIN Marie et de M. MILLAN Didier, Mme SOULET Marie-Pascale, M. ESCUDERO Alain, Mme BOITIER Pascale.

Ont été élus les délégués suivants :

Votants :	19
Abstentions :	00
Blancs :	01
Nuls :	00
Exprimés :	18

Liste 1 Annet-Sénat, ayant recueilli 18 voix :

Délégués titulaires : 07 : Mme AUZIAS Stéphanie, M. MARCHANDEAU Christian, Mme BEVIERRE Sandrine, M. LECOMTE Michel, Mme PONCET Emmanuelle, M. SUINOT Nicolas, Mme ARCIN Marie

Délégués suppléants : 04 : M. MILLAN Didier, Mme SOULET Marie-Pascale, M. ESCUDERO Alain, Mme BOITIER Pascale

DELIBERATION N° 2023-050 : Tirage au sort des listes des jurés d'assises

Rapporteur : Mme AUZIAS Stéphanie.

Conformément à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises, à la circulaire n°79.94 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979 et au Code de Procédure pénale, dans chaque commune, le Maire fait procéder, pour le 14 juillet, à un tirage au sort public, à partir de la liste électorale.

En application de l'arrêté préfectoral N° 2023 CAB/BRE-554, relatifs à la formation du jury criminel pour l'année 2023, il est procédé au tirage au sort de six personnes inscrites sur les listes électorales communales et âgées de plus de 23 ans révolus au cours de l'année 2023.

VU le Code de procédure pénale, notamment ses articles L.260 et A.36-13 ;

VU la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la Police Judiciaire et le jury d'assises ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023 CAB/BRE-554 relatifs à la formation du jury criminel pour l'année 2023 qui annule et remplace l'arrêté préfectoral n°2022 CAB/BDC-585 ;

Les personnes tirées au sort sont les suivantes :

Tirage	Page	Ligne	N°	NOM, Prénoms
1	199	10	1025	TEA Sophie épouse GRONGNET
2	180	1	917	RIBOT Clémentine épouse HOURCADE
3	206	3	965	UGUEN Jérémy
4	53	10	236	DA EIRA Guillaume
5	18	10	92	BERTELLIN Michel Armand
6	75	2	374	FANCELLU Céline épouse EPENOY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22.

Le 9 Juin 2023,

Le Secrétaire de séance,
Christian MARCHANDEAU

Le Maire,
Stéphanie AUZIAS